

du titre des sauvages, en faveur des Métis. Alors des résolutions furent aussi adoptées dans le même sens par le peuple, mais sans succès. Enfin on envoya chercher Riel, et on l'amena dans le pays; il semble que le gouvernement alors au moins eût pu accorder ce qu'il avait si longtemps refusé; mais il ne se remua pas. Quand s'est-il décidé à agir? — Alors que la rébellion était mûre dans le Nord-Ouest, comme l'a démontré hier mon honorable ami; le 26 janvier, il fit quelque chose; qu'était-ce? Il demanda simplement un recensement. A cette époque-là, le gouvernement n'avait pas encore de politique sur la matière. Lors de l'émanation de l'ordre en conseil du 26 janvier 1885, ordonnant le recensement des Métis du Nord-Ouest, le gouvernement n'avait pas de politique, parce que, comme je l'ai prouvé par le langage du très honorable ministre à la date du 26 mars suivant, il ne voulait pas reconnaître que les Métis avaient droit à un octroi spécial en extinction du titre des sauvages. Il prétendait simplement qu'ils n'avaient pas plus de droit que les colons ordinaires; que tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était tout simplement d'aller prendre des homesteads ou préemptions sur les terres inoccupées, et rien de plus. De sorte que, à cette date du 26 mars, le gouvernement n'avait aucune politique quelconque.

Mais quelque chose arriva alors qui donna une politique au gouvernement.

Le jour même où l'honorable député parlant dans cette Chambre disait que les Métis n'avaient pas plus de droits que les colons ordinaires, que tout ce qu'ils pouvaient demander était un *homestead* et le droit de préemption, on se battait au Lac-aux-Canards, et les balles de cette bataille firent plus pour régler cette question que six longues années de prières et de requêtes; six longues années de demandes constantes ne purent obtenir justice pour ces pauvres gens et apporter remède à leurs griefs, mais les balles du Lac-aux-Canards firent agir le gouvernement et l'obligèrent à proposer des arrangements. Le 30 mars, quatre jours après le gouvernement se présenta avec une ordonnance dans laquelle pour la première fois, les droits des Métis étaient jusqu'à un certain point reconnus, mais pas entièrement. Par cette ordonnance on fit aux Métis certains octrois de terre non pas cependant en extinction du titre des sauvages, mais avec des conditions d'établissement. Alors on nomma des commissaires qui se rendirent dans les districts agités par le trouble. Un des commissaires, M. Street, étant sur les lieux et considérant le cas, dit au gouvernement qu'il était nécessaire pour satisfaire les Métis de leur faire un octroi spécial de terre; ainsi que la chose avait été faite en faveur des Métis du Manitoba, sans conditions d'établissement. Depuis ce temps, ma foi, les commissaires ont distribué des titres parmi les métis dans le Territoire du Nord-Ouest. A la fin, M. l'Orateur, ces hommes, après avoir demandé cet octroi spécial depuis 1878 jusqu'à mars 1885 sans pouvoir l'obtenir, ont réussi dans leur requête. La justice est doublement juste et doublement précieuse quand elle est rendue librement et avec grâce, mais elle perd presque toute sa valeur lorsqu'elle est tardive et rendue à contre-cœur. Comme dans cette occasion — même hier soir, l'honorable député ne voulut pas dire qu'en agissant ainsi le gouvernement rendait justice aux Métis du Manitoba et qu'il reconnaissait leurs droits; il se contenta de dire qu'il le ferait et qu'il le faisait pour l'amour de la paix. Pour l'amour de la paix, quand nous étions en pleine guerre! Pour l'amour de la paix, quand les insurgés étaient sur le champ de bataille et que le sang avait été répandu! L'honorable député croit-il que cette tardive concession apaisera les ressentiments des Métis? Non. Le sentiment qui restera dans leurs cœurs sera celui que fait nécessairement naître la pensée que leurs droits ont été niés tant qu'ils se sont bornés à les faire valoir au moyen de requêtes, mais qu'ensuite qu'ils prirent leurs vieux mousquets rouillés ils obligèrent le gouvernement à s'incliner et obtinrent ainsi ce qu'ils n'avaient pu obtenir par des moyens constitutionnels.

Voilà le sentiment qui vivra dans le cœur des Métis. Il en est ainsi pour ce qui regarde les réclamations non énumérées dans le Manitoba. Il y avait au Manitoba un certain nombre de Métis qui n'avaient pas été énumérés et qui avaient droit à un octroi spécial de terre. Les Métis, le conseil du Nord-Ouest, et les amis du gouvernement dans le Nord-Ouest s'adressèrent à lui, mais sans succès.

Le 9 avril, après que la rébellion eût fait rage pendant quelque temps, le gouvernement se mit encore aux genoux des Métis et leur accorda, à leurs menaces et à la violence, ce qu'il avait refusé à leurs prières. En fait, le gouvernement n'a pas même le courage de Falstaff, car, si je ne me trompe, Falstaff disait: "Les raisons seraient abondantes comme les baies, que je n'en donnerais pas une par contrainte." Mais le gouvernement ne voulait rien donner autrement que par contrainte. Il a résisté aux prières et aux requêtes des colons, mais quand ils sont venus les armes à la main, il fléchit et leur accorda ce qu'ils demandaient. Il y avait une autre réclamation faite par les Métis, comme il a déjà été dit. Ils voulaient n'être pas troublés dans leurs possessions et avoir la permission de les occuper telles qu'elles étaient et les garder sans être molestés. Le gouvernement avait adopté le mode d'arpentage américain, le mode rectangulaire. Ce mode est bon et je n'y trouve pas à redire, mais il ne semble que juste et bon que quand il y avait eu des établissements avant l'arpentage, le gouvernement aurait dû le reconnaître, et l'arpentage être fait suivant les établissements. C'est là le caractère de tous les établissements français en Amérique qu'ils ont tous été faits sur les bords des rivières, et toutes les terres divisées de manière que les gens vivent les uns près des autres. C'est un trait de la race française. Elle est plus sociable, on l'admettra sans dispute, que la race teutonique.

Dans le Bas-Canada la différence du caractère des deux races est distinctement marquée. Dans le Bas-Canada, si vous passez dans un vieil établissement de campagne vous verrez des maisons dans toutes les directions, aux endroits les plus favorables pour le cultivateur. Elle peuvent être éloignées d'un ou deux milles les unes des autres. Mais du moment où vous allez dans des établissements français, vous trouvez les maisons des cultivateurs sur le bord du chemin, à un jet de pierre de distance l'une de l'autre, de manière à favoriser des relations constantes et faciles. De fait le peuple du Bas-Canada, dans tous les établissements français, est en rapports constants et journaliers. Il en est ainsi non seulement dans les établissements français dans le Bas-Canada, mais encore dans tous les établissements français en Amérique. C'est la même chose dans la vieille France. La population des campagnes, en France, habite des hameaux; dans le Bas-Canada on demeure aussi près l'un de l'autre que les circonstances les permettent. Je trouve aussi ce trait de ressemblance dans les vieux établissements acadiens dans la Nouvelle-Ecosse. Dans le comté de King, par exemple, dans la vieille terre classique d'Évangeline, il y avait autrefois un vieil établissement appelé Rivière aux Canards. Là les terres ont été colonisées par bandes étroites; toutes sont proches les unes des autres, et cet établissement s'appelle aujourd'hui du nom de Rue Canard. Cela, aux yeux de la population, représente une rue plutôt qu'une terre d'établissement ordinaire.

Les aventuriers dont le sang coule maintenant dans les veines de la population métisse du Nord-Ouest vinrent de France et du Bas-Canada. Le même trait de caractère existe chez eux. Aujourd'hui la population métisse du Nord-Ouest, partout où elle a des établissements, a pris les terres exactement de la même manière que l'a fait la population française soit sur les bords du Saint-Laurent, en Acadie ou dans la Louisiane. Quand le gouvernement prit possession du Nord-Ouest il trouva ces établissements sur la Saskatchewan de la même manière que tout autre établissement français. Les terres étaient divisées en bandes étroites, et les fermes étaient toutes proches les unes des